

PLAN DE COURS / par compétences

Économie et politique internationale

Titre du cours

Sciences humaines

Nom du ou des programme(s) ou de la composante de formation générale

multidisciplinaire

Discipline

383-423-AG	2-1-3	2,0
------------	-------	-----

Numéro du cours

Pondération

Unités

Michel Beauregard		Tel : 514-289-1920 JLMBeauregard@compuserve.com Site web : www.michelbeauregard.com
-------------------	--	---

Enseignant-e

Numéro de bureau

Poste téléphonique et courriel

Programme enrichi	Tom Malo
-------------------	----------

Nom du département

Nom du coordonnateur ou de la coordonnatrice du département

2005-2006	hivers 2006
-----------	-------------

Année scolaire

Trimestre

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS

- *La place et le rôle du cours dans l'ensemble de la formation de l'étudiant-e*
- *La ou les compétence(s) visée(s) dans le cours*
- *Les liens avec les autres cours notamment les cours contribuant au développement des mêmes compétences*
- *L'indication, s'il y a lieu, des préalables à ce cours*
- *L'intérêt de ce cours pour l'étudiant-e*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS :

Ce cours Le Québec et ses partenaires économiques associé à la compétence)1YB : «**Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain** » permet à l'étudiant de traiter des questions contemporaines reliées à l'économie et à la politique internationale.

Par ce cours, l'étudiant pourra mieux comprendre les grands enjeux, nés de l'interaction entre l'État et le Marché, qui forment l'épine dorsale de l'économie politique moderne.

La place et le rôle dans l'ensemble de la formation de l'étudiant-e

Ce cours est un cours de formation spécifique du programme de sciences humaines et vise un objectif d'approfondissement. De plus ce cours vise aussi des objectifs trans-disciplinaires comme l'acquisition de méthodes de travail intellectuel et d'habiletés intellectuelles nécessaires à la poursuite d'études universitaires.

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances particulières auxquelles il doit pouvoir se référer pour solutionner des tâches complexes ou transférer ses apprentissages à une gamme plus étendue de situation. Ce cours permet à l'étudiant d'expliquer la dynamique des relations économiques internationales. Au terme de ce cours, l'étudiant aura acquis une vision globale de l'évolution de la structure économique mondiale et du rôle qu'y jouent les principaux artisans de sa construction.

CIBLE D'APPRENTISSAGE

➤ *La tâche à réaliser par l'étudiant-e à la fin du cours, en lien avec la ou les compétence(s) visée(s)*

CIBLE D'APPRENTISSAGE :

L'étudiant sera capable, dans le cadre d'une épreuve ou d'une production finale, d'analyser l'évolution économique du Monde à travers une étude comparative de l'économie de différentes régions s'appuyant sur des indicateurs économiques appropriés.

Au terme de ce cours, l'étudiant pourra expliquer :

- Comment les différents acteurs de l'économie internationale interagissent.
- La place des échanges commerciaux et de la finance internationale dans leur quotidien.
- La globalisation et ses effets sur la production mondiale.
- La régionalisation de l'économie internationale.
- Comment le Québec tire avantage du grand jeu international.
- Pourquoi et comment les pays en développement ont peine à s'arrimer à la mondialisation.

OBJECTIF	STANDARD
<p>Énoncé de la compétence</p> <p>Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain.</p> <p>Éléments</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître et comprendre les concepts de base et certains éléments de théorie du développement économique, du travail, de la production et de la répartition des richesses. 2. Analyser, sous différents aspects, le développement des régions, et le développement de secteurs d'activité associés à la nouvelle économie. 3. Comprendre le rôle des différents acteurs de l'économie et les manières dont ils interagissent pour stimuler le développement économique. 4. Traiter d'un thème de développement économique en intégrant les facteurs et la réalité internationale dans l'argumentation. 	<p>Critères de performance</p> <p>Explication adéquate des enjeux de l'économie politique internationale.</p> <p>Utilisation et interprétation appropriées des statistiques économiques.</p> <p>Capacité à identifier les forces et faiblesses de l'économie mondiale et à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique.</p> <p>Capacité à identifier les acteurs de l'économie mondiale et les principes qui sous-tendent leurs interactions.</p> <p>Traitement du thème choisi, sous plusieurs aspects, en s'appuyant sur des sources et des arguments appropriés et variés.</p>

ÉTAPES D'APPRENTISSAGE

- *Les étapes progressives qui traduisent la séquence logique d'apprentissage de l'étudiant-e lui permettant d'atteindre la cible d'apprentissage visée dans le cours*
- *À chacune des étapes d'apprentissage, précision*
 - ⊗ *des objectifs d'apprentissage*
 - ⊗ *des principaux éléments de contenu*
 - ⊗ *des méthodes d'enseignement et d'apprentissage*
 - ⊗ *de la durée relative de l'étape*

ÉTAPES D'APPRENTISSAGE :

Étape 1. Examen des principales caractéristiques de l'économie internationale

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant pourra décrire comment le phénomène de mondialisation a enclenché une transformation du rôle de l'État dans l'économie nationale et a modifié les conditions de la concurrence entre les pays.

CONTENU

- Mondialisation
- Rôle de l'État
- Déréglementation et privatisation
- Monde tripolaire.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 2. L'échange international sous l'angle traditionnel et contemporain

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure d'utiliser les différents concepts de la dynamique des échanges commerciaux et leurs déterminants institutionnels.

CONTENU

- Théories de l'échange international
- Évolution du commerce international
- Compétitivité et spécialisation internationale
- Politiques commerciales
- Organisations internationales.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les questions économiques
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 3. Finance internationale et monnaie internationale

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure de comprendre l'importance des phénomènes monétaires internationaux pour l'activité économique réelle.

CONTENU

- Marché de change
- Balance des paiements
- Déséquilibres
- Système monétaire international.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.

-
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
 - Analyse de textes.
 - Exercices d'interprétation de données statistiques.
 - Exercices d'analyse comparative.
 - Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 4. Globalisation

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure d'expliquer les changements survenu dans le comportement des entreprises qui, face à la nouvelle donne, adoptent une stratégie mondiale

CONTENU

- Investissement internationaux
- Mondialisation des entreprises
- Alliances stratégiques.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 5. La régionalisation de l'économie internationale

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure de comparer les rôles des principaux blocs intégratifs.

CONTENU

- Théorie de l'intégration économique
- UE
- ALENA
- Autres unions régionales.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.

-
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
 - Ateliers portant sur les régions économiques.
 - Analyse de textes.
 - Exercices d'interprétation de données statistiques.
 - Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 6. Le sous-développement économique et les relations Nord-Sud

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure de comprendre les raisons du sous-développement économique et les inter-actions entre les rapports Nord-Sud.

CONTENU

- Ajustement structurel
- Faim et politiques agricoles
- Famine et dettes.
- Le Canada et ses relations économiques avec le monde en développement.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
 - Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
 - Ateliers portant sur les régions économiques.
 - Analyse de textes.
 - Exercices d'interprétation de données statistiques.
 - Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

- *Les évaluations en cours de session en vue de préparer l'étudiant-e à l'épreuve finale*
 - A. *Les évaluations formatives*
 - B. *Les évaluations sommatives*
 - ⊗ *nature et description des évaluations*
 - ⊗ *date*
 - ⊗ *points alloués*
 - ⊗ *critères d'évaluation*
 - ⊗ *temps requis par l'étudiant-e*
- *La mise en évidence de l'épreuve finale en lien avec la cible d'apprentissage*

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES :

Les travaux sont effectués individuellement ou en groupe selon le cas.

Aperçu des travaux demandés	100 %	Date de Remise	Critères/standard
Les articles de fond : chaque étudiant devra faire le résumé d'un article en s'appuyant sur un graphe de cohérence et/ou un schéma intégrateur. Chaque semaine deux étudiants feront un résumé et animeront la discussion.	10%	À partir de la 3 ^e rencontre	Utilisation et interprétation appropriées des méthodes de lecture active et des outils d'analyse économique.
Les étudiants, regroupés en groupe de trois, devront s'approprier, puis représenter les politiques économiques des principaux acteurs de l'économie mondiale.	10%	En continue à partir du troisième cours	Capacité à identifier les forces et faiblesses des politiques économiques des principaux acteurs de la scène internationale, à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique et à les défendre.
Intra commun	15%	La huitième semaine	Questions portant sur les problèmes clefs de la mondialisation
Un travail de session: les étudiants devront choisir un thème précis	35%	La onzième semaine.	Capacité à identifier les forces et faiblesses de l'économie québécoise et à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique.
Un examen de synthèse :	30%	Le dernier cours de la session	Traitement du thème choisi, sous plusieurs aspects, en s'appuyant sur des sources et des arguments appropriés et variés.

CALENDRIER SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Semaine d'enseignement	Notions	Éléments de contenu	Activités pédagogiques	Lectures et exercices préparatoires.
Semaine 1	Se familiariser avec le contenu du cours. Économie nationale et internationale L'État-nation dans l'économie mondiale	Présentation du plan de cours. Les conséquences de la mondialisation Les facteurs favorables et défavorables à la mondialisation Comment faire face à la mondialisation	Exposé Exercices utilisant les outils d'analyse. Graphe de cohérence et schéma intégrateur	Notes de cours Textes remis en classe. Chapitre I
Semaine 2	Les théories de l'échange internationale	Le mercantilisme Les théories classiques, néo-classiques et contemporaines	Exposé discussion	Notes de cours Articles affichés sur le site web. Chapitre II
Semaine 3	La politique commerciale	Politique commerciale stratégique Économie ouverte/fermée Le protectionnisme	Exposé discussion	Notes de cours Articles affichés sur le site web. Chapitre III
Semaine 4	Les institutions du commerce international	L'OMC OCDE CNUCED FMI/Banque Mondiale	Exposé et atelier de discussion	Notes de cours Articles affichés sur le site web. Chapitre IV

Semaine 5	La balance des paiements	Architecture et composition de la balance des paiements Équilibre et déséquilibrable	Présentations des étudiants et atelier de discussion. Lire un article et bâtir une argumentation.	Notes de cours Articles affichés sur le site web. Chapitre VI
Semaine 6	Le système monétaire international	Les accords de Bretton Woods Le flottement des monnaies La privatisation du système monétaire international	Présentations des résumés et atelier	Notes de cours Articles affichés sur le site web. Chapitre VIII
Semaine 7	La globalisation	Les théories de l'entreprise multinationale La formation d'alliance stratégique	Lire un article et bâtir une argumentation.	Notes de cours Articles affichés sur le site web.
Semaine 8	Examen	Comment le monde est devenu plat?	Présentations des résumés et discussions	Notes de cours Articles affichés sur le site web.
	The world is flat			
Semaine 9	Le Québec et la mondialisation	La taille des entreprises au Québec. La création et la disparition d'entreprises et d'emplois. La grande entreprise. Propriété et contrôle de l'économie du Québec. Défis posés par la mondialisation	Présentations des résumés et discussions	Notes de cours Articles affichés sur le site web.
Semaine 10	L' intégration économique internationale et la régionalisation	Les formes, les conditions et les effets de l'intégration économique	Remise du travail de session	Notes de cours
Semaine 11	La Communauté économique européenne.	Les institutions communautaires La politique monétaire Les accords de Maastricht Les conséquences du marché unique pour les tiers	Révision du travail de session et approfondissement	Notes de cours
Semaine 12	Les pays en développement	Le développement et croissance Les PED et le commerce international Les stratégies commerciales des pays en	Préparation des thèmes principaux pour examen final	Notes de cours Chapitre IX

		voie de développement		
Semaine 13	Les pays en développement	les politiques agricoles des pays du Nord		Document préparatoire à l'examen final.
Semaine 14	Le réveil asiatique	La chine et l'économie ouverte Protectionnisme stratégique Industrialisation par substitution	Préparation des thèmes principaux pour examen final	Notes de cours
Semaine 15	Examen final			

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COURS

- *Les modalités d'application de la PIEA dont les rubriques suivantes doivent obligatoirement figurer au plan de cours*
 - ⊗ *présence au cours (4.7.3)*
 - ⊗ *remise des travaux(4.4.2)*
 - ⊗ *évaluation du français (4.6.2)*
 - ⊗ *présentation des travaux (4.4.4)*

- *Les modalités particulières d'évaluation ayant été approuvées par la Commission des études, s'il y a lieu*
 - ⊗ *article 4.2.5, article 4.2.6, article 4.3.2 et article 4.6.2*

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COURS :

MÉDIAGRAPHIE COMMENTÉE :

1. LIVRE ET RECUEIL OBLIGATOIRES

Notes de cours affichées sur le site web

Bouret, R. (2003) *Relations économiques internationales*, 3^{ème} édition, Éditions chenelière/McGraw-Hill, Montréal.

2. BIBLIOGRAPHIE

Bourque, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*. Presses de l'Université du Québec.

Crozet, Yves, Lahsen Abdelmalki, Daniel Dufourt et René Sandretto. (2003) *Les Grandes Questions de l'économie internationales*. Éditions Nathan.

Forowicz, Yadwiga. (1995). *Économie Internationale*. Éditions Beauchemin Ltée. Laval.

Julien, Pierre-André et Martin Morin. (1995). *Mondialisation de l'économie et PME québécoises*. Presses de l'Université du Québec.

Markusen, James R. Et James R. Melvin. (1984). *The theory of international trade and its Canadian applications*. The Butterworth group of companies.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Vincent Van Schendel. (2004). *Économie du Québec; régions, acteurs, enjeux*. Éditions Saint-Martin.

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Nous vous présentons certains articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (P.I.É.A.) du Cégep Marie-Victorin qui ont un impact direct sur l'organisation de l'enseignement de ce cours. Nous vous invitons à consulter le texte intégral dans votre agenda institutionnel.

Responsabilités des étudiants (article 3.1)

Les responsabilités de l'étudiant sont les suivantes:

- Assister à ses cours car ils constituent le premier lieu d'apprentissage.
- S'approprier les éléments du plan de cours et s'y référer au fur et à mesure de son cheminement d'apprentissage de manière à maximiser les possibilités de réussite.
- Consacrer à l'étude, aux travaux et aux activités d'apprentissage le temps de travail personnel requis par le cours.
- Utiliser les ressources mises à sa disposition par le Cégep en cas de difficultés d'apprentissage.
- Se soumettre aux épreuves nécessaires à son évaluation diagnostique, formative et sommative selon les exigences et les échéances fixées.

La mesure de l'apprentissage (Article 4.2)

La mesure de l'apprentissage servant à des fins sommatives doit porter sur la maîtrise de l'objectif ou de la compétence. De la sorte, tous les instruments d'évaluation des apprentissages doivent tenir compte du seuil de réussite fixé par le département ou dans les plans de cours cadre élaborés à partir des standards ministériels.

Les enseignants évaluent les travaux, examens ou contrôles en fonction de ce que l'étudiant a effectivement démontré et non en fonction de ce que l'on présume qu'il a voulu démontrer.

La note de l'étudiant doit exprimer le degré de maîtrise de l'objectif ou de la compétence en fonction du seuil de réussite ou du standard établi. Aucun point ne peut être accordé pour la seule présence aux cours ou pour l'effort réalisé par l'étudiant.

Si certains travaux exigés des étudiants peuvent se réaliser en équipe, l'évaluation sommative venant sanctionner les apprentissages de chacun doit toujours se faire sur une base individuelle. C'est la maîtrise des objectifs (ou de la compétence) d'un individu que l'on atteste et non celle d'un groupe d'étudiants.

Cela signifie que si l'on donne aux étudiants un travail à réaliser en équipe, il faudra prévoir des moyens qui permettent d'attester la maîtrise individuelle des objectifs poursuivis à l'intérieur du cours. Si parmi ces objectifs, on inclut la capacité de travailler en équipe, cette dimension devra donner lieu à une notation individuelle afin de certifier la capacité de chaque individu à travailler en équipe.

Tout cours se termine par une activité d'évaluation sommative individuelle qui compte entre 20 et 50% de la note totale. Toutefois, si cette activité prend en compte l'ensemble des objectifs du cours ou l'ensemble des composantes de la compétence, la note accordée à cette activité pourrait être majorée au-delà de 50% du total des points. Cependant, dans ce dernier cas, la décision devra être soumise à l'assemblée départementale ou à l'instance qui en tient lieu et approuvée par la Commission des études.

L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et pour l'ensemble du programme auxquels l'étudiant est inscrit. La note traduisant la réussite minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

L'étudiant qui démontre qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

Dans une perspective de soutien à la réussite, l'étudiant reçoit de chacun de ses enseignants, à la mi-session ou à son équivalent, un résultat d'évaluation qui lui permet de constater le degré de réalisation de ses apprentissages et ses chances de réussite. Ce résultat d'évaluation peut prendre la forme d'une note ou s'exprimer à partir de critères d'appréciation.

Suite à un échec dans les enseignements cliniques et les stages, s'il s'avère que cet échec est attribuable à un manquement grave à l'éthique professionnelle, l'étudiant ne pourra être autorisé à poursuivre ses études dans ce programme.

Suite à deux échecs dans un stage ou un enseignement clinique ou suite à une expulsion par des milieux de stage pour des motifs graves, l'étudiant ne pourra poursuivre ses études dans le programme sans devoir faire une nouvelle demande d'admission.

Cette nouvelle demande d'admission devra être analysée par un comité composé du coordonnateur de stages et du responsable de la coordination départementale du programme concerné, du professeur-superviseur de stage ou de l'enseignement clinique, d'une aide pédagogique individuelle ainsi que d'un représentant de la Direction des études (à l'éducation permanente, le comité sera composé des mêmes personnes sauf le responsable de la coordination départementale). Pour l'analyse de cette demande, l'expertise de l'accompagnateur de stage dans le milieu pourra également être mise à profit.

La présence aux examens et la remise des travaux (article 4.4)

La présence à une activité donnant lieu à une évaluation sommative est obligatoire. L'étudiant qui s'absente, sans motif grave à l'appui, reçoit la note zéro.

C'est à l'étudiant qu'il revient de rencontrer son professeur pour lui faire part, dès son retour au collège, des motifs de son absence et lui fournir une pièce justificative. Seul un motif grave (ex. mortalité, accident ou maladie) peut être reconnu comme valable par le professeur. Dans un tel cas, selon la nature de l'activité, le professeur proposera à l'étudiant une modalité de récupération.

L'étudiant doit se présenter à un examen au moment et à l'endroit prévus. S'il arrive en retard et qu'un étudiant a déjà remis son examen et quitté la salle, l'accès à la salle d'examen lui sera refusé par le surveillant, à moins que la nature de l'examen le permette.

Tout travail exigé par un enseignant doit être remis en classe à la date et au moment fixés. L'étudiant qui remet son travail en retard se verra attribuer une pénalité qui pourra représenter jusqu'à 10% de la note par jour de retard; des indications à cet effet devront être spécifiées dans le plan de cours. De plus, dans tous les cas où le type de travail le permet, l'étudiant doit conserver un brouillon ou une photocopie de son travail.

Tout travail qui est remis après que les étudiants ont reçu leurs travaux corrigés est refusé. Seul le professeur, s'il le juge à propos, peut proposer un autre travail et accorder un délai.

Les travaux écrits doivent être rédigés lisiblement à l'encre ou dactylographiés. L'enseignant pourra exiger de ses étudiants qu'ils lui remettent des travaux dactylographiés s'il en a précisé les raisons dans son plan de cours.

La correction des travaux et des examens (article 4.5)

L'étudiant doit être informé suffisamment à l'avance des critères d'évaluation et du barème de correction d'un examen ou d'un travail afin de pouvoir se préparer adéquatement et de corriger au besoin son propre travail avant la remise.

Toute évaluation des apprentissages d'un étudiant devra être faite de façon telle que l'intéressé puisse comprendre le résultat obtenu. Les annotations, les commentaires, les observations de l'enseignant devront aider l'étudiant à bien reconnaître ses erreurs et à mieux comprendre ce qu'il doit faire pour progresser dans son apprentissage.

L'étudiant doit avoir accès aux données touchant ses évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.

L'enseignant doit donner aux étudiants les résultats de la correction assez tôt pour que les étudiants puissent faire servir la correction à l'amélioration de leur apprentissage.

Les copies des travaux faits en cours de trimestre sont remises à l'étudiant. Les copies des examens réalisés en cours de trimestre peuvent être conservées par le professeur pourvu que les étudiants aient pu, conformément à l'article 4.5.2, avoir accès aux résultats, commentaires et annotations inscrites sur leur copie.

Par ailleurs, les copies d'examen ou les autres évaluations sommatives de fin de trimestre doivent être conservées par le professeur au-delà de la fin de la période officielle de révision de notes, durant une année (ou au moins jusqu'au début du trimestre suivant pour l'Éducation permanente), afin de permettre aux étudiants qui le désirent de consulter leur copie, de comprendre leurs erreurs et d'améliorer leur performance.

L'évaluation du français (article 4.6)

Afin de fournir aux étudiants toutes les occasions possibles d'améliorer leur maîtrise de la langue française et spécialement de la langue écrite et afin de les soutenir dans la réussite de l'épreuve ministérielle de français, les professeurs favorisent l'utilisation fréquente de l'écrit dans les activités d'apprentissage des étudiants.

Les enseignants signalent les fautes de français dans les travaux ou les examens et ils proposent aux étudiants des moyens pour s'améliorer au cours de la session. De plus, les enseignants doivent enlever des points pour les fautes de français jusqu'à un maximum de 10% de la note. Toutefois, à chaque fois qu'un étudiant peut perdre des points pour les fautes de français, il doit être informé à l'avance de la norme de points par faute et de la modalité d'application.

Dans les cours où la correction linguistique fait partie des objectifs d'apprentissage, le maximum de points enlevés pour les fautes de français peut être supérieur à 10%.

Toutefois, la modalité d'application, le maximum et la norme de points par faute sont déterminés en département (ou par toute instance qui en tient lieu à l'éducation permanente) et doivent être soumis, pour approbation, à la Commission des études.

Les enseignants et les départements ont le souci constant de veiller à la qualité linguistique des textes qu'ils distribuent aux étudiants (notes de cours, questionnaires, plans de cours, etc.).

La présence aux cours (article 4.7)

Les étudiants ont le devoir et la responsabilité d'assister aux cours car le cours constitue le premier lieu d'apprentissage. Par cet énoncé de principe, le Collège veut rappeler, comme il l'affirme dans son *Plan institutionnel de la réussite éducative*,⁽¹⁾ que l'étudiant demeure le premier artisan de sa réussite scolaire et éducative et que, dans l'ordre des moyens et des mesures à mettre en place pour favoriser cette réussite, la présence aux cours représente un premier gage de succès. C'est pourquoi, en prenant des mesures conséquentes, le Collège entend contribuer à la réussite de l'étudiant, sans pour autant se substituer à sa responsabilité première en cette matière.

Étant donné l'incidence de l'assiduité aux cours sur le rendement scolaire et, par voie de conséquence, sur l'évaluation de l'apprentissage, les enseignants sont tenus d'inscrire les présences des étudiants à leur cours et à les inviter à prendre leurs responsabilités.

Après des absences équivalant à 15 % du nombre d'heures-contacts prévues pour le cours, l'étudiant sera pénalisé jusqu'à concurrence de 15 % de sa note finale et, le cas échéant, sera placé en situation d'échec. Des indications

précises concernant l'application de cette règle devront apparaître au plan de cours. Toutefois, la pénalité devra être une mesure de dernier recours. Cependant, c'est à l'étudiant qu'il revient de rencontrer son professeur pour lui faire part des motifs de son absence.

Dans les cours où le processus d'apprentissage de l'étudiant doit être observé pour fins d'évaluation sommative par le professeur (par exemple, les stages, les enseignements cliniques, les laboratoires, les ateliers) l'absence de l'étudiant peut entraîner un échec conformément à l'article 4.4.1. Le plan de cours devra cependant indiquer clairement cette exigence.

La révision de notes (article 4.8)

Tout étudiant qui se croit lésé par le résultat obtenu à la suite d'une activité donnant lieu à une évaluation sommative peut se prévaloir du droit à une révision de correction.

Une demande de révision de correction n'implique pas que la note ne puisse qu'être augmentée. Elle peut également être maintenue, voire diminuée.

Pour toute évaluation autre que l'évaluation de fin de trimestre, l'étudiant adresse sa demande de révision directement à son professeur dès qu'il obtient sa note.

Si un étudiant veut faire une demande de révision de correction de son examen ou de son travail de fin de trimestre, il pourra adresser une demande de révision au Service de l'organisation et du cheminement scolaires. Celui-ci fera appel au coordonnateur du département qui verra à former un comité de révision de trois personnes, dont l'enseignant concerné, habilitées à modifier, s'il y a lieu, la note finale d'un étudiant.

À l'éducation permanente, l'étudiant pourra adresser sa demande au plus tard deux semaines avant le début des cours de chacun des trimestres.

La copie de l'étudiant qui demande une révision de correction ne lui sera accessible qu'une fois la révision terminée.

La procédure de révision de notes ne s'applique pas pour la correction d'une simple erreur technique (mauvais calcul des points, erreur de transmission, etc.). Pour ce genre de correction, l'étudiant doit, en cours de session, s'adresser directement à l'enseignant, ou, à la fin de la session, s'adresser au Service de l'organisation et du cheminement scolaires.

Le plagiat (article 4.9)

La notion de fraude s'étend à tout plagiat ou tricherie dans le cadre d'une activité donnant lieu à une évaluation sommative.

Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne la note zéro pour l'examen ou le travail en cause. Après en avoir avisé l'étudiant, l'enseignant fait un rapport écrit au coordonnateur du département qui doit conserver ce rapport. Si l'étudiant récidive, il se voit attribuer la note zéro pour le ou les cours concernés. L'enseignant en fait un rapport écrit au coordonnateur de département qui le transmet au responsable du Service de l'organisation et du cheminement scolaires qui intègre ce rapport au dossier de l'étudiant.

Commet une tricherie ou une fraude l'étudiant :

- qui utilise un autre matériel que celui qui est autorisé;
- qui copie le travail ou les réponses d'examen d'une autre personne;
- qui aide une autre personne à copier;

-
- qui recopie un texte sans en indiquer la provenance c'est-à-dire sans fournir la référence bibliographique ou l'adresse Internet;
 - qui participe à une action frauduleuse comme le vol, la falsification de document ou de matériel reliés à une évaluation.

Pour assurer la validité de l'évaluation, il est exigé que l'enseignant chargé de surveiller un examen prenne les moyens pour que soit évitée toute forme de fraude.

Tout étudiant qui se croit injustement accusé de fraude a droit de recours selon les mécanismes prévus en 4.14.

L'affichage des résultats (article 4.10)

L'affichage des résultats des étudiants doit en préserver le caractère confidentiel en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

L'épreuve synthèse de programme (article 4.11)

Une épreuve synthèse propre à chaque programme est dispensée à tous les étudiants inscrits dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales conformément à l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

L'épreuve synthèse est un moment d'évaluation dissocié de l'évaluation des compétences acquises cours par cours. Cette épreuve vise à attester de l'intégration des apprentissages réalisés par l'étudiant dans l'ensemble du programme dans lequel il est inscrit.

La conception de l'épreuve synthèse d'un programme prend en compte les objectifs et les standards déterminés dans les devis ministériels ainsi que le profil de sortie conséquent déterminé par le Cégep pour les futurs diplômés.

L'épreuve synthèse de programme peut prendre des formes variées. Elle peut être constituée de plus d'un volet. Elle peut être une épreuve unique ou consister en une combinaison de quelques activités d'évaluation. Dans tous les cas, on devra prendre en compte trois aspects de la tâche à réaliser par l'élève :

- le résultat obtenu (ce que l'élève a fait)
- le processus utilisé (comment il l'a fait)
- la conscience des stratégies cognitives investies (sa capacité de justifier ce qu'il a fait et comment il l'a fait).

De plus, l'ESP doit être allouée à un ou des cours porteurs de fin de formation, par exemple un cours de synthèse, un stage, une activité d'intégration, un projet de fin d'études. Cependant, il faudra pouvoir clairement expliciter ce qui tient lieu d'activité d'apprentissage et ce qui tient lieu d'activité d'évaluation synthèse de programme.

L'élaboration et la mise en œuvre de l'épreuve synthèse doit s'effectuer pour chaque programme en conformité avec les modalités prévues dans notre Cadre de référence institutionnel en ce qui a trait, notamment :

- à la détermination de l'objet de l'ESP;
- à la forme de celle-ci;
- au mode de préparation de l'élève;
- aux conditions d'admissibilité et aux modalités d'évaluation;
- au mode de transmission des résultats et aux conditions de reprise;
- aux responsabilités à assumer;
- et à l'allocation des ressources.

Les mécanismes des recours (article 4.14)

Dans le cas d'un manquement à toute norme, règle ou condition d'application prévue à la présente politique, les mécanismes suivants s'appliqueront, dans le respect des responsabilités de chacun:

- dans un effort d'entente et de dialogue entre les parties, il convient, avant d'entreprendre toute autre démarche, que les principaux intéressés (enseignant(s)-étudiant(s); enseignant(s)-enseignant(s); enseignant(s)-département...) s'expliquent entre eux afin de trouver une solution au problème rencontré; à cette étape, on encourage une démarche individuelle de l'étudiant;
- si aucune entente ne s'avère possible entre les parties, le responsable de la coordination départementale, comme porte-parole de l'assemblée départementale, doit être saisi du problème à moins que lui-même soit lié au litige; à ce moment, le département doit nommer un substitut. Il verra alors à appliquer les mécanismes prévus par l'assemblée départementale dans le cas de litige lié à l'application de la politique (à l'éducation permanente, il s'agit de l'instance qui en tient lieu);
- si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, on verra à référer la plainte à un adjoint à la Direction des études qui proposera des pistes de solution au problème;
- si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, l'adjoint à la Direction des études doit faire appel au directeur des études. Selon le problème posé, le directeur des études pourra recevoir le point de vue d'un comité avisé composé de membres de la Commission des études et représentatif des diverses instances.

À chacune des étapes, si un étudiant est touché par le litige, il pourra être accompagné d'une personne de son choix (par exemple, un autre étudiant, un représentant de l'Association étudiante, un aide pédagogique individuel) ou encore être représenté par l'Association étudiante.

CÉGEP MARIE-VICTORIN
GRILLE DE CORRECTION LINGUISTIQUE

Les professeurs doivent obligatoirement relever les fautes et peuvent les identifier en utilisant soit la lettre, soit l'abréviation.

A	=	ACC	=	faute d'accord
C	=	CONJ	=	erreur de conjugaison des verbes, de concordance des temps
O	=	ORTH	=	faute d'orthographe d'usage
P	=	PONCT	=	ponctuation erronée ou absence de ponctuation
S	=	STR	=	mauvaise structure de phrase
V	=	VOC	=	emploi d'un terme impropre, d'un mot mal choisi ou d'un anglicisme

En ce qui a trait à l'organisation des idées, les professeurs peuvent, s'ils le désirent, noter les erreurs de la façon suivante

COH	=	manque de cohérence et de clarté dans l'ensemble ou dans une partie du texte
CONC	=	mauvaise conclusion ou absence de conclusion
ÉQUIV	=	équivoque quant au déterminant ou quant au pronom
ILLOG	=	illogisme, idée mal placée, manque d'ordre
INT	=	mauvaise introduction ou absence d'introduction
PAR	=	paragraphe fourre-tout, sans unité
PHR	=	phrase fourre-tout, obscure
RÉP	=	répétition, manque de variété du vocabulaire
TRANS	=	absence de transition